

Adhésion 2024-2025

Rappel : 66% de déduction fiscale
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 54 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE NAISSANCE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE

FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

Pour plus de simplicité,
syndiquez-vous en ligne:
14.snuipp.fr



INSTIT
PE CLASSE NORMALE

PE HORS CLASSE

PE CLASSE
EXCEPTIONNELLE

AUTRES
SITUATIONS

Echelon	Instit Adjoint	PE Adjoint	Direction 1 à 4 classes Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 classes Conseiller pédagogique	Direction 10 classes et + Direction spécialisée	Adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Echelon cl. Exceptionnelle	PE adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Disponibilité, congé parental, PES	Etudiant (M1, M2), Assistant d'Education, AESH
1	NSTI	PE classe normale				PE hors classe				PE classe exceptionnelle				111	25	
2		126	140	144	148	187	199	205	209	1	230	247	252	254		
3		146	157	162	164	201	215	219	223	2	243	260	265	269		
4		153	163	167	170	215	229	233	237	3	255	273	277	282		
5		158	166	170	175	230	244	249	254	4	273	291	295	301		
6		162	169	178	181	244	258	263	267	5	293	310	314	319		
7		165	186	188	191	251	267	274	275	1 ^{er} ch	304	321	325	330		
8	126	173	186	188	191					2 ^e ch	319	336	340	345		
9	132	184	195	200	202					3 ^e ch	334	351	355	360		
10	140	196	208	213	216											
11	153	211	221	226	229											

Retraité-e :
pension ≤ 1800€ : 110
Pension > 1800€ : 125

NOUVEAU : une réduction de 5 % sera automatiquement appliquée si vous choisissez le prélèvement automatique.



- PAIEMENT COMPTANT (espèce ou chèques : 1 à 6 chèques possibles)
- PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT : - 5 %
Remplir le mandat SEPA au verso.

Les prélèvements s'effectuent de **octobre à juin inclus**. Nombre de prélèvements mensuels par défaut : 9 (possibilité de choisir le nombre de mensualités, cf au verso).

- Temps partiel : quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion : % de
- Prélèvement automatique : - 5 % (si vous êtes déjà en prélèvement automatique, aucune démarche à faire)

MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 12 rue du Colonel Rémy - 14 000 CAEN.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST **Utile**

<https://edherer.snuipp.fr> 66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



Sans syndiqué-es, Pas de syndicats !

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !

SNUipp Calvados - 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen - 02 31 72 29 25 - snu14@snuipp.fr - <http://14.snuipp.fr>

